

interprété comme signifiant que l'on songeait à établir des réserves forestières au cours des générations à venir. La condamnation avait, par conséquent, été maintenue. Je voudrais savoir en quoi consiste la loi d'après la jurisprudence actuelle au sujet de ces droits de chasse.

Je veux surtout féliciter le ministre—ce que je fais rarement, à moins d'une très bonne raison—pour l'intérêt qu'il manifeste envers les Indiens. J'aimerais me joindre à lui et aux autres députés pour assurer aux Indiens du Canada que nous apprécions leur contribution en temps de guerre et en temps de paix, et que nous les appuyons lorsqu'ils demandent de réserver en 1967 une journée qui sera connue comme le jour des Indiens.

En temps de guerre, dans toutes les régions du pays, nous rendons hommage à l'apport indien. Pendant son service militaire, le ministre de l'Industrie est sans doute entré en contact avec de nombreux représentants de la race indienne. Ils ont servi bravement. Ils se sont sacrifiés et ont souffert comme peu d'autres Canadiens, proportionnellement à la population. Ils ont payé leur part. Ils la font encore. Je me joins à eux pour demander au gouvernement du Canada de réserver une journée, en l'année de la Confédération, où nous pourrions, en tant que Canadiens, dans tous les coins du pays, rendre hommage à ces gens, dont les ancêtres se sont tant dépensés pour nous. En vérité, sans leur collaboration en 1812, et précédemment, en 1775 et 1776, la Couronne britannique aurait fort bien pu perdre ces régions du Canada. Ils ont fait leur devoir et nous leur rendons uniquement un honneur qui leur est dû en choisissant ainsi un jour à leur intention. On songe aux Indiens de Tecumseh et, plus près de nous, à ceux des plaines de l'Ouest qui ont appuyé la Couronne britannique aux heures les plus sombres. On songe aussi aux Indiens au cours de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. Durant ces deux guerres, ils ont versé un apport qui mérite des louanges spéciales. On oublie trop souvent quel a été leur apport.

• (5.00 p.m.)

Le ministre s'est, de façon louable, montré intéressé à leur bien-être, et l'ensemble des Canadiens viendra s'associer à lui pour appuyer, par tous les moyens, le maintien non seulement des droits de ce peuple mais aussi de l'honneur qui lui revient. Lorsque j'étais premier ministre, nous avons accordé à ce peuple le droit de vote qui lui avait été trop longtemps refusé. En conséquence d'un bill privé présenté par le député du Yukon, les Esquimaux ont aussi reçu le droit de vote.

Certains Indiens craignent de l'exercer, redoutant de perdre en cela les droits que les traités leur confèrent. Mais un nombre croissant d'entre eux votent aux élections, et ils le font de façon intelligente.

Dans le cours ordinaire des choses, ils ne pouvaient jamais espérer être représentés au Parlement, si ce n'est à l'autre endroit, et j'ai préconisé, entre autres choses, pendant des années, la nomination d'un Indien au Sénat. C'est sur ma recommandation que le chef Gladstone a été désigné et, en lui, les Indiens ont obtenu une représentation qui leur avait été refusée par tous les gouvernements précédents.

J'exhorte le ministre, une fois encore, à faire une déclaration le plus tôt possible. Les Indiens demandent qu'on fixe une date. Il ont le droit de l'obtenir.

Relativement au rocher Mistaseni, je comprends difficilement pourquoi la Société historique n'accorderait à ce rocher aucune importance historique. Nous ne pouvons remonter très loin dans l'histoire, mais quand Kelsey a fait son premier voyage—et ce fut le premier blanc à voir les plaines du centre de la Saskatchewan, et peut-être de l'Alberta, à la fin du dix-septième siècle—ce rocher était un endroit sacré des Cris. Ils le considéraient hanté par des pouvoirs magiques. A moins que des mesures ne soient prises, la trace de ce rocher sera perdue pour les générations futures.

Son déplacement serait fort coûteux. Des instances ont été présentées par les députés de Moose-Mountain, de Saskatoon et de Rosetown-Biggar. Je me joins à eux. Ces objets historiques une fois perdus ne pourront jamais être récupérés. C'est une grosse roche. Je crois qu'elle a une très grande importance historique—j'ai consacré quelques années à lire l'histoire des Indiens de l'Ouest. Voilà pourquoi j'ai été étonné qu'on laisse entendre que ce n'était pas un monument historique. Si la roche entière ne peut être préservée, du moins une partie considérable pourrait l'être. Les Cris sont très attachés à cette roche et je lance un appel particulier, afin que des mesures soient prises et qu'elle soit préservée pour les générations futures. Si elle est ensevelie sous les eaux de la Saskatchewan, elle sera perdue.

Un très petit nombre de nos monuments historiques ont été préservés. Nous avons été renégats dans ce domaine. Ne perdons pas ce monument indien situé en Saskatchewan. Conservons-le pour les générations futures. Je partage l'opinion du député de Skeena qui a signalé la nécessité d'agir, afin que les Indiens n'oublient pas leur patrimoine. Lorsqu'ils évoqueront ce monument ou qu'ils apprendront à le connaître, ils en seront fiers.